

**PRESENTATION GENERALE ET SYNTHETIQUE
DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2023 DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
(article L 3313-1 du Code général des Collectivités territoriales)**

La Décision modificative n°1 du Budget principal propose **0,15 M€** de dépenses et de recettes supplémentaires en mouvements réels, hors écritures relatives à la gestion de la dette et de la trésorerie.

Les dépenses réelles d'investissement sont réduites de **0,90 M€**, afin de prendre en compte le décalage sur l'exercice 2024 dans la réalisation de certaines opérations : - 2 M€ pour le Centre d'exploitation de Saint Etienne de Cuines, - 1 M€ pour la restructuration et la conformité handicap du collège Louise de Savoie à Chambéry...

D'autres lignes sont cependant complétées : 1,01 M€ pour l'acquisition de véhicules à la Direction des Infrastructures, 0,60 M€ pour l'acquisition d'actions de S3V auprès d'actionnaires souhaitant céder leurs titres.

Les dépenses de fonctionnement sont augmentées de **1,04 M€**, afin principalement de financer les mesures relatives à la masse salariale (augmentation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet, revalorisation des catégories C et B et prime pouvoir d'achat) et des ajustements de provisions.

Le secteur social enregistre à la fois des baisses d'enveloppes pour les Politiques Personnes âgées (- 1,5 M€ du fait des difficultés de recrutement des SAAD) et Personnes handicapées (- 0,85 M€), et un supplément d'enveloppes pour la Politique Enfance Jeunesse (1,07 M€), en réponse notamment à l'ouverture de places supplémentaires pour les Mineurs Non Accompagnés.

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse de **14,64 M€**, compte-tenu des encaissements escomptés ou notifiés de certaines recettes (DMTO : + 10 M€, fraction de TVA compensatoire de la Taxe foncière sur le bâti : + 2,24 M€, énergies renouvelables : + 1 M€...).

L'ensemble de ces ajustements permet de réduire l'emprunt de 14,50 M€, ramenant le recours potentiel à l'emprunt à 35,70 M€, hors emprunt reporté de 12,30 M€.

Toutes écritures confondues (réelles et d'ordre), le volume de cette Décision modificative n°1 s'élève à **13 746 865,26 €**, avec un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement augmenté de 1 596 685,31 €.

Les Décisions modificatives n°1 des Budgets annexes se présentent de la manière suivante :

* **Laboratoire départemental d'analyses vétérinaires** :

La Décision modificative n°1 intègre **0,07 M€** de crédits supplémentaires pour financer principalement les frais de personnel supplémentaires. La subvention d'équilibre du Budget principal est augmentée du même montant.

* **Foyer départemental de l'enfance** :

Des crédits en dépenses sont prévus à hauteur de **0,9 M€** pour financer la hausse des frais de personnel et du poste « alimentation ». La subvention d'équilibre du Budget principal est ajustée à hauteur de 0,08 M€.

* **Aéroport Chambéry - Aix les Bains** :

Des crédits relatifs aux travaux sont restitués pour **0,77M €** en section d'investissement, impactant une baisse du même montant de la subvention d'équilibre en provenance du Budget principal du Département.